



POLITIQUE SUR LA VACCINATION CONTRE LA COVID-19 DE HOCKEY CANADA

Classification :	Politique du conseil d'administration	
Section de la politique :	Assurances et gestion du risque	Approuvée par : conseil d'administration
Date d'entrée en vigueur :	16 octobre 2021	Date de la prochaine révision : 1 ^{er} oct. 2022

Hockey Canada exige que l'ensemble des participants à un événement national ou international ayant lieu au Canada aient reçu les doses requises d'un vaccin contre la COVID-19 approuvé par Santé Canada au moins 14 jours avant le début de l'événement pour respecter les exigences de Santé Canada en matière de vaccination complète. Sur demande, les participants doivent produire une preuve de leur statut vaccinal. Un « événement » comprend les compétitions ainsi que les activités ou programmes sur glace ou hors glace accueillis ou organisés directement par Hockey Canada. Sont considérés comme des « participants » les joueurs, les entraîneurs, le personnel d'équipe, les officiels sur glace, les bénévoles et toute autre personne associée à l'événement qui est en contact avec les groupes susmentionnés.

En outre, Hockey Canada travaillera de pair avec les prestataires de services associés à l'événement, comme les hôtels, les arénas, les entreprises de transport et les restaurants, pour confirmer le statut vaccinal des personnes à leur emploi. Tout membre du personnel de ces prestataires de services associés à l'événement qui n'est pas adéquatement vacciné devra se soumettre à des tests de dépistage quotidiens aux frais du prestataire de services visé. Les spectateurs devront produire une preuve de la réception des doses requises d'un vaccin contre la COVID-19, sauf s'ils n'y sont pas admissibles en raison de leur âge. D'autres exceptions potentiellement valables seront envisagées selon l'emplacement de l'événement ainsi que les lois et les directives de la santé publique en vigueur à cet endroit. Ces exemptions seront étudiées par des spécialistes auxquels Hockey Canada fera appel, au besoin.

Par ailleurs, Hockey Canada resserre ses lignes directrices concernant les protocoles de retour au hockey. Alors que l'organisation encourageait la vaccination auprès de ses participants inscrits, elle la recommande désormais fortement avant toute participation à une activité de hockey qu'elle ou ses membres sanctionnent.

Hockey Canada félicite ses membres, associations, ligues et équipes ainsi que les municipalités qui ont déjà ordonné la vaccination obligatoire où ils ont la compétence de le faire, et elle continuera de travailler avec ses membres à uniformiser l'approche à adopter dans l'ensemble du pays. Sous réserve des exigences décrites précédemment concernant les événements nationaux et internationaux, les membres, associations et ligues de Hockey Canada sont tenus de suivre les recommandations des autorités de santé publique provinciales ou régionales à titre de normes minimales de prévention de la COVID-19, y compris en ce qui a trait à la vaccination.

Hockey Canada continuera de suivre l'évolution de la situation et avisera ses membres de toute autre modification à ses recommandations.

Historique des révisions

<i>Date</i>	<i>Version n°</i>	<i>Modification</i>
16 oct. 2021	1.0	Nouvelle politique